

Le Registre des Bâtiments et des Logements (RBL)

Le recensement général de la population, des logements et des bâtiments au 1^{er} février 2011 a servi de base à la création du Registre des Bâtiments et des Logements (RBL) contenant des informations sur le « stock » de logements et de bâtiments résidentiels et semi-résidentiels au Grand-Duché de Luxembourg.

Ces informations ont notamment trait à la localisation, l'année de construction et le type d'immeuble. Au niveau des logements, le registre contient des informations sur la surface habitable et les conditions de logement (salle de bain, WC, chauffage, garage ...).

Dans un premier temps, le RBL est mis à jour en utilisant les statistiques des bâtiments achevés (en ce qui concerne les nouvelles constructions) et les statistiques sur les autorisations de bâtir (pour toute démolition ou transformation majeure).